

# COMMUNIQUE DE PRESSE



20 mars 2008

## Signature d'un partenariat entre l'APCE et l'APCM

**François Moutot, directeur général de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCM)** et **Philippe Mathot, directeur général de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE)**, ont signé le 20 mars 2008 une convention de partenariat visant à accroître leur efficacité au service de la création, de la transmission et du développement des entreprises artisanales.

Cette coopération porte sur :

- l'orientation des créateurs et repreneurs d'entreprises ;
- l'échange de produits, services et expertises ;
- la formation des opérateurs de la création transmission ;
- la diffusion de l'esprit d'entreprise ;
- le développement économique local.

***A propos de l'APCM** - La première mission de l'Assemblée permanente des chambres de métiers est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen. L'APCM représente les chambres de métiers et de l'artisanat auprès des pouvoirs publics pour que leurs intérêts et ceux des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement. La « Première entreprise de France » compte 950 000 entreprises en janvier 2008, trois millions d'actifs et représente une création d'entreprise sur trois. Les 510 métiers recouvrent les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, des services et de la production. En Europe, 98% des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des PME (1 à 20 salariés).*

*Les Chambres de métiers et de l'artisanat offrent 400 points d'accueil dans toute la France. Premier réseau d'accompagnement des créateurs et des repreneurs, les Chambres accueillent, informent, conseillent, accompagnent les porteurs de projets et les chefs d'entreprises.*

***A propos de l'APCE** - Créée en 1996 à l'initiative des pouvoirs publics, l'Agence Pour la Création d'Entreprises intervient dans le processus d'aide à la création d'entreprises. Elle assure la triple mission de promouvoir l'esprit d'initiative, d'informer sur les mesures prises en faveur de la création et de la reprise d'entreprises et les dispositifs en place au niveau national et local et d'orienter les créateurs et les repreneurs dans leurs démarches.*

<p>APCM Elisabeth de Dieuleveult 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 <a href="mailto:dieuleveult@apcm.fr">dieuleveult@apcm.fr</a></p>	<p>APCE Maud Desbrousses 01 42 18 58 88 <a href="mailto:desbrousses@apce.com">desbrousses@apce.com</a></p>
--	--